

Parc
naturel
régional
du Vercors



Lans-en-Vercors, le 16 août 2011.

Chambre régionale des comptes de Rhône Alpes
124 boulevard Vivier Merle
CS 23624
69 503 LYON CEDEX 03

N/Réf. : DP/JPhD/PD

V/Réf. : courrier du 20/07/2011 n°1813

Objet : contrôle des comptes du Syndicat mixte du PNR Vercors de 2002 à 2009

PI : réponses aux observations définitives de la Chambre régionale des comptes
LRAR

Alpilles
Armorique
Avesnois
Ballons des Vosges
Boucles de la Seine Normande
Braine
Brière
Camargue
Caps et Marais d'Opale
Causses du Quercy
Chartreuse
Corse
Forêt d'Orient
Gâtinais Français
Grands Causses
Guyane
Haut-Jura
Haut-Languedoc
Haute-Vallée de Chevreuse
Landes de Gascogne
Livradois-Forez
Loire - Anjou - Touraine
Lorraine
Luberon
Marais du Cotentin et du Bessin
Martinique
Massif des Bauges
Millevaches en Limousin
Montagne de Reims
Monts d'Ardèche
Morvan
Narbonnaise en Méditerranée
Normandie-Maine
Oise-Pays de France
Perche
Périgord-Limousin
Pilat
Pyrénées Catalanes
Queyras
Scarpe-Escaut
Vercors
Verdon
Vexin français
Volcans d'Auvergne
Vosges du Nord

Monsieur le Président,

Veillez trouver ci-joint les réponses du Parc du Vercors aux observations définitives formulées par la Chambre régionale des comptes dans le cadre du contrôle des comptes du Syndicat mixte du Parc du Vercors pour les exercices 2002 à 2009.

Souhaitant avoir apporté les précisions nécessaires et demeurant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente,

Danièle PIC.

Maison du Parc - 255 chemin des Fusillés - 38250 Lans-en-Vercors
Téléphone : 04 76 94 38 26 - Télécopie : 04 76 94 38 39
info@pnr-vercors.fr
www.parc-du-vercors.fr

Réponse écrite au rapport d'observations définitives

En date du 20/07/2011

Page 14

Depuis la mise en place de la charte 2008-2020, le suivi des projets mis en œuvre devrait faire l'objet d'une approche analytique très précise. Toutefois, le caractère récent et tardif de ce suivi (le bilan d'activité de l'année 2008 étant paru en 2010), rend prématurée, une approche globale d'avancement des opérations et n'est pas, actuellement, d'une grande lisibilité.

Il ne s'agit pas du bilan d'activité mais du bilan évaluatif de la charte

Il est rappelé que le Parc du Vercors intègre dans sa comptabilité des codes analytiques pour le suivi de ses actions, depuis plus de 10 ans, comme relevé par la Chambre, page 15 de son rapport (3.1.3 – le pilotage budgétaire)

♦ *Le syndicat dispose d'une comptabilité analytique*

Au vu des éléments recueillis au cours de l'instruction, il apparaît que le syndicat mixte a amélioré son suivi analytique par la mise en service du logiciel « max/ magnus » au 1^{er} janvier 2002

Ce logiciel, s'il permet un suivi très pointu et complexe des opérations (adapté aux spécificités des missions des parcs) nécessite une formation approfondie des agents du service financier.

4.5- L'exécution des dépenses et des recettes

4.5.1- Des prévisions peu fiables

* La section de fonctionnement

L'exécution des dépenses et des recettes, examinée au titre des exercices 2004 à 2009, est retracée dans les tableaux joints en annexe 1 :

Taux de réalisation budgétaire de la section de fonctionnement

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Dépenses	70,2 %	68,6 %	71,1 %	74,7 %	73,5 %	68,2 %
Recettes	84, %	71,3 %	73,8 %	79,7 %	79,8 %	72,9 %

La chambre a constaté l'existence quasiment systématique de décisions modificatives au cours des exercices 2004 à 2009 inclus alors même que le niveau de réalisation n'excédait pas les prévisions budgétaires initiales.

S'agissant des recettes, le budget du parc comporte d'une part, une partie « statutaire » et d'autre part, une partie dite « opérations ».

La partie statutaire est approvisionnée conformément aux statuts indexés à la charte. Ceux-ci précisent le pourcentage de contribution afférent à la région, départements, communes et EPCI.

Cette partie statutairement prévue, se réalise en totalité au cours de l'exercice comptable.

La partie « opérations » quant à elle, regroupe les dépenses et recettes réalisées dans le cadre d'opérations dont la durée excède l'exercice comptable, et dont la perception des recettes est plus aléatoire, quant à son montant et à l'année de sa perception.

Concernant d'une part le caractère « peu fiable » des prévisions budgétaires et d'autre part le caractère « aléatoire » des recettes, le Parc rappelle que dans un **souci de sincérité**, il a pris le parti d'inscrire au budget primitif ou en décision modificative toutes les recettes sur opération et les dépenses s'y rattachant à partir du moment où le parc bénéficie des notifications de subventions des financeurs.

Quant à l'inscription des crédits sur opérations, au compte administratif à l'annexe relative « grevées d'affectation spéciale », il ressort qu'après renseignement pris auprès de nombreux parcs et collectivités locales, la pratique montre que cette annexe est rarement renseignée.

Par conséquent, l'intitulé du paragraphe 4.5.1 « des prévisions peu fiables » nous semble inapproprié.

Même remarque pour les termes « recettes aléatoires », pages 21 et 23, comme la chambre le rappelle en page 21, les nouvelles actions sont inscrites uniquement à la suite de l'obtention des subventions. L'encaissement de ces dernières intervient systématiquement après réalisation des dépenses et production aux financeurs d'un état récapitulatif de dépenses.

4.5.4- L'engagement comptable et le rattachement des charges et des produits à l'exercice (fonctionnement)

Au vu des comptes administratifs, il n'existe pas, au 31 décembre de chaque année, de dépense de fonctionnement engagée non mandatée, bien que les dispositions de l'article L. 5722-1 du CGCT rendent obligatoire la comptabilité d'engagement des dépenses pour les syndicats mixtes.

Le syndicat mixte a produit des états d'engagements en dépenses et en recettes mentionnant l'existence de « restes engagés ».

Or, les balances des comptes de gestion du syndicat indiquent que les comptes de tiers afférents aux charges à payer et produits à recevoir (c/486 et 487) sont peu movimentés. Le syndicat mixte utilise la journée complémentaire pour solder les opérations de mandats et de titres en fin d'année.

Le passage de la nomenclature M 1-5-7 à la M14 début 2011, rendant obligatoire le rattachement des charges et produits à l'exercice, devrait mettre un terme à cette pratique et ainsi améliorer la fiabilité des comptes du syndicat mixte.

En effet, le Parc solde ses dernières dépenses de l'exercice lors de la journée complémentaire, évitant ainsi tout report sur l'année suivante, en respect du principe d'annualité budgétaire. Comme indiqué dans une précédente réponse à la chambre, le rattachement des charges et des produits s'impose dès lors qu'il y a eu « service fait » par le prestataire, et non à compter de l'engagement par la collectivité.

Par ailleurs, au vu des explications données par les services du syndicat, la hausse du poste des dépenses liées à la documentation générale et technique s'explique par l'imputation de l'ensemble des factures de la boutique du parc sur le budget principal.

Pour être plus précis, la création d'une boutique à la maison du Parc à Lans en Vercors en 2005/2006 explique l'augmentation du poste de dépenses - article 6182 intitulé « documentation générale et technique » dans lequel sont imputés les achats d'ouvrages.

5.1.3- Les conditions de formation de l'autofinancement brut

Ratio rigidité structurelle (en %)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2004/2009
Rémunérations /charges de personnel	1 189 038	1 252 228	1 431 345	1 543 575	1 599 539	1 598 421	34,4 %
Annuité dette retraitée (capital et intérêts)	107 321	116 158	111 768	94 977	120 271	102 762	-4,2 %
Total produits de fonctionnement	3 628 442	3 185 430	3 683 614	3 878 526	3 688 166	3 531 170	-2,7 %
Ratio de rigidité structurelle	36 %	43 %	42 %	42 %	47 %	48 %	34,8 %

Source : comptes de gestion

Les charges de fonctionnement rigide sont les charges de personnel et les charges financières nettes. Le coefficient de rigidité des charges de fonctionnement permet de calculer la part des charges rigides dans les produits totaux de fonctionnement et donc la marge de manœuvre apparente de la commune sur ses dépenses de fonctionnement.

Le coefficient de rigidité des charges, qui s'élève à 48 % en 2009, s'est dégradé sur la période 2004 - 2009 : sa hausse de 12 points indique une baisse de la marge de manœuvre du parc sur ses charges de fonctionnement. Ce taux de rigidité des charges est fortement influencé par le montant des charges de personnel.

Comme indiqué dans le tableau transmis le 27/05/2011 en complément à la réponse au rapport provisoire du 23/03/2011, l'augmentation de la masse salariale s'explique par l'évolution des charges salariales et patronales, des carrières, ainsi que par le portage par le parc des programmes suivants, qui ont nécessité l'embauche de 5 chargés de mission supplémentaires sur opération (avec des financements spécifiques) entre 2004 et 2009 :

- CDRA / LEADER : 1 agent
- Natura 2000 : 1 agent
- Equarrissage : 1 agent
- GTV : 2 agents

Ces programmes financés en partie par l'Etat et l'Europe, obligent le parc à faire des avances de trésorerie importantes, compte tenu des délais importants pour le versement des financements.

Ces retards induisent une dégradation du résultat financier du Parc, et par conséquent une augmentation de notre ratio de rigidité, qui reste malgré tout correct (inférieur à 50%).

Cette situation est appelée à se dégrader sur 2010, en raison du remboursement anticipé du prêt relais octroyé pour le musée de la préhistoire, dans l'attente du versement du FCTVA.

Mais dès 2011, l'annuité devrait se stabiliser aux alentours de 115 000 €, en raison d'une part, de l'extinction progressive de prêts, et d'autre part, de l'absence de prévision d'investissement d'envergure pour ces prochaines années, à l'exception de la création de la maison de la bio diversité, dont le coût est estimé à 1 M€, et d'une chaudière à bois pour le SNHR.

Le Parc ne comprend pas pourquoi la chambre utilise le terme « dégradé » en parlant de la situation de la dette en 2010, alors qu'elle relève la stabilisation de la dette en 2011, d'autant

qu'il s'agit comme cela a été dit à la chambre, d'un choix des instances du Parc, de recourir à un prêt relais dans l'attente du versement par les services de la préfecture du FCTVA à n+2.

Il convient de préciser que la situation se stabilise à partir de 2011, comme prévue par le Parc du Vercors et constatée par la chambre, avec une annuité d'emprunt égale à celles connues dans les années 2004/2006.

Page 46 à 54 Le Personnel

L'évolution du personnel du Parc du Vercors est due au portage de missions en accord avec les collectivités, parfois à la demande de l'Etat et par conséquent financées par des aides spécifiques et non par les fonds propres (statutaires) du Parc

Page 48

La répartition des titulaires/ non titulaires est, au niveau du PNRV de 43 et 57 %, alors que la moyenne des parcs est quasiment inverse, avec 54 % et 36 %.

Le nombre d'agents non titulaires est en partie lié au nombre de programmes d'opérations dont les financements ne sont pas pérennes et par conséquent ne justifient pas l'embauche d'agents titulaires

Le parc a un rôle d'impulseur, il initie un certain nombre d'actions, qui doivent être prises par la suite en charge par les acteurs du territoire

L'embauche d'agents titulaires pour des opérations non pérennes financièrement entraînerait des conséquences financières graves et certainement des remarques de la Chambre régionale des comptes pour sa gestion

Sur la période, les agents contractuels progressent de manière plus importante que les titulaires.

- ▶ 27 personnels contractuels en 2009 contre 21 en 2004 ;
- ▶ 20 agents titulaires en 2009, contre 21 en 2004.

Comme indiqué précédemment, le Parc a été amené à porter de nouvelles opérations à la demande des collectivités et de l'Etat, qui ont nécessité l'embauche de 5 chargés de mission supplémentaires sur opération (avec des financements spécifiques) entre 2004 et 2009 :

CDRA / LEADER : 1 agent

Natura 2000 : 1 agent

Equarrissage : 1 agent

GTV : 2 agents

Le Parc a participé à la politique pour l'emploi des jeunes en signant des contrats emploi-jeunes à la fin des années 90. A la fin de ces contrats, le Parc a pérennisé ces emplois en embauchant les agents sur des contrats à durée déterminée, puis à durée indéterminée comme l'oblige la loi.

Il en a été également ainsi pour le recrutement au poste d'adjoint au directeur. Créé par délibération du 16 septembre 2000, il a été d'emblée assorti d'une rémunération fixée « par référence à la grille des attachés principaux » au niveau de l'IB 895, alors que ce poste de directeur administratif et financier d'une structure tel qu'un parc aurait pu être confié à un agent du niveau d'attaché territorial. Selon l'ordonnateur, la position hiérarchique de l'adjoint au directeur, responsable également du service administratif et financier du Parc du Vercors, justifie un niveau de rémunération en référence à la grille des attachés principaux, supérieur à la rémunération des agents placés sous sa responsabilité.

Le Parc rappelle que le directeur administratif et financier a été recruté sur les mêmes bases que ces prédécesseurs. (tableau en annexe)

Pour des raisons d'équité et de justice sociale, les élus ont souhaité mettre en place des dispositifs d'évolution de salaires pour les agents non titulaires, compte tenu du silence de la loi relative au CDI

Au vu des contrats à durée déterminée et de leurs avenants, les renégociations indiciaires s'avèrent moins fréquentes que les avancements d'échelon applicables au personnel titulaire. Il n'est toutefois pas rare de constater une progression importante de la rémunération correspondant à quelques échelons, faculté autorisée compte tenu du caractère contractuel du lien avec l'employeur territorial.

Ce paragraphe laisse entendre que la progression des agents non titulaires semble moins avantageuse que pour les agents titulaires, ce qui semble contradictoire avec le paragraphe suivant :

Il ressort des pièces examinées que la rémunération des agents non titulaires est pour certains d'entre eux plus avantageuse que celle des fonctionnaires au moment de leur recrutement.

Il est entendu que les renouvellements des contrats du directeur ont fait l'objet de délibérations en bureau syndical transmises au contrôle de légalité. A aucun moment le contrôle légalité n'a remis en cause ces délibérations.

Enfin le préfet du département de la Drôme compétent pour ce qui concerne le Parc a accepté le classement de 80 à 150 000 habitants, puisque les 4 directeurs recrutés précédemment avaient tous le grade d'administrateur. Il est à noter également que les précédents contrôles de la chambre n'ont jamais remis en cause cette situation.

Il faut préciser que d'autres PNR ont des directeurs au grade d'administrateur, c'est-à-dire assimilé à des collectivités de 80 à 150 000 habitants. Le Parc du Vercors n'est donc pas comme le dit la CRC une exception en la matière.

Compte tenu de ces éléments, c'est à bon droit que les élus du Parc ont pu recruter le directeur au grade d'administrateur.

Concernant la rémunération du Directeur, elle a été définie sur la base de la rémunération de son prédécesseur, compte tenu de son niveau d'étude, de son ancienneté et de son expérience dans la direction des parcs.

En 2009, le Directeur en poste bénéficie d'une expérience professionnelle de plus de 30 ans dont 11 au Parc du Vercors.

En 1998, son embauche fait suite à la succession de 4 directeurs en 4 années et à une situation administrative et financière catastrophique. Avec les élus et l'équipe technique, il redresse les finances du Parc et remet à niveau la gestion administrative, points sur lesquels le contrôle de la chambre avait exprimé de très vives critiques et observations pour la période 1994 à 1998.

Ses qualités professionnelles ont été reconnues par la collectivité, les acteurs du territoire ainsi que par les partenaires institutionnels (Etat, région, départements, ...). Cette reconnaissance se confirme également au plan national, en témoigne son recrutement en qualité de directeur de la fédération des Parcs

Or, le PNRV ne peut être assimilé à une collectivité de 80 000 à 150 000 habitants (thème soulevé lors des rencontres de 2005), et l'importance de la rémunération du directeur du parc a évolué au-dessus des rémunérations maximales définies par décret pour des emplois de direction de la strate démographique retenue (l'IB HEB bis figure en effet dans les seules grilles des DG / DGA des départements et de régions). La rémunération du directeur du Parc représente un total de 74 558 € annuels en 2009 (hors charges patronales), soit 10 % de la totalité des dépenses liées au personnel non titulaire au titre de ce même exercice.

Concernant la rémunération du directeur, il faut préciser que la somme mentionnée correspond au salaire brut et qu'il représente 5,84% de la masse salariale brut de l'ensemble des effectifs placés sous son autorité.

Il est entendu que les Parcs ont une vocation de conseil et d'ingénierie territoriale (hautement qualifié) et qu'à ce titre il est normal que les charges de personnel représentent une part importante des charges de fonctionnement

Contrairement à ce qui est indiqué, la part des charges de personnel dans le budget du parc est inférieure à la moyenne des autres Parcs, environ 45% pour le PNRV contre une moyenne de 55% pour l'ensemble des parcs)

A vérifier :

Page 1 : Rapport définitif et non rapport à fin d'observations provisoires

Page 1 : Département de la Drôme et non de l'Isère

Page 17 : 3^e paragraphe, il s'agit du Parc, et non de la commune

Page 27 : les parcs naturels régionaux et non les parcs nationaux

Page 30 : la Présidente du PNRV et non le Président du CPIE

Page 30 : supprimer les mentions N.C.

Page 33 : le parc n'a malheureusement pas la capacité à décider de l'augmentation des recettes en provenance du FCTVA

Page 35 : biodiversité et non bio diversité

Page 35 : SNHRV

Page 51 : 3^e paragraphe vérifier le terme « incomptable »

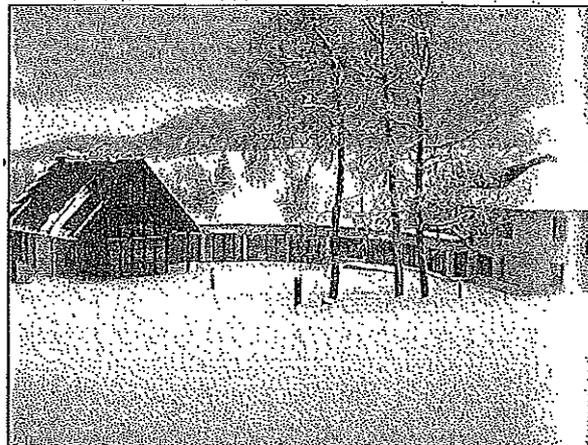
Niveau de rémunération des directeurs et directeurs administratif et financier

Nom	année	Statut	grade	échelon	indice IB	indice IM	Observations
Directeur							
Parthenay	1994	fonctionnaire	adm hel	5	1015	818	
Dumolard	1994	fonctionnaire		x	x	x	resté 2 mois
Auger	1996	fonctionnaire	adm 2ecl		881	716	
Marino	1997	fonctionnaire	adm hel	6	HEA 3ech	960	
Weick	2006	contractuel	x	x	HB2	1003	

Directeur administratif et financier							
Dallet	2000	contractuelle	x	x	933	757	
Vignard	2002	fonctionnaire	att ppal lecl	4	966	792	
Deldon	2006	contractuel	x	x	935	759	



**ANALYSE FINANCIERE DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS
(2004-2010)**



Mai 2011

Trésorerie de La Chapelle en Vercors

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

PRESENTATION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS

Le Parc naturel régional du Vercors (PNRV) est constitué en syndicat mixte et représente un territoire partagé entre les 2 départements de la Drôme et de l'Isère. Le syndicat mixte est composé de 85 communes et de 5 villes « portes », des 2 départements cités et de la Région Rhône Alpes. Il est financé par les participations de ses membres (Région Rhône Alpes, Départements Drôme et Isère, Communes, EPCI).

La superficie du PNRV est de 206 000 ha dont 17 000 ha classés en réserve naturelle et 60% de la superficie couverte de forêts. 46 000 habitants vivent dans le Parc.

Le syndicat mixte, outre son budget principal, assure la gestion de 3 budgets annexes :

- ✓ La Réserve naturelle des hauts plateaux du Vercors
- ✓ Le Site national historique de la Résistance
- ✓ Le Musée de la Préhistoire

(Un document est joint en annexe 1 sur la présentation des actions du PNRV)

Le Parc naturel régional du Vercors, créé en 1970, est considéré comme un des 5 plus importants parcs naturels français (sur un total de 46 Parcs naturels) et fait partie de la fédération des Parcs Naturels Régionaux de France.

A cette occasion, il est intéressant d'évoquer un rapport d'étude qui a été réalisé en novembre 2010 par un organisme sur la demande de la Fédération sur la situation financière et sur l'évolution des PNR. (Une copie de ce rapport est jointe en annexe 2).

Le Parc du Vercors possède une structure budgétaire similaire à celle des autres parcs, composée de 2 volets :

- Le fonctionnement courant qui représente les activités statutaires du syndicat mixte.
- Le programme des actions qui varie d'un exercice à l'autre selon les objectifs, les actions et le calendrier de chaque action.

Nous retrouverons cette distinction dans la présente analyse qui permet d'affiner les dépenses et recettes et permet surtout d'apporter une analyse plus juste des équilibres financiers voire de mettre en lumière les dysfonctionnements potentiels.

L'étude « sémaphores » met en évidence une « forte concentration des sources de financement, une situation de dépendance des parcs du fait du poids majoritaire des ressources apportées par les Régions », ce qui engendre « des contraintes sur les budgets des parcs à 2 niveaux :

- L'équilibre du financement de la part statutaire du budget,
- L'ampleur et le rythme de mise en œuvre du programme d'action » (page 11)

Est également soulignée la rigidité des budgets, liée à la rigidité des postes de dépenses, mais il faut noter que le Parc du Vercors est très en retrait sur le volume des charges de personnel puisque la moyenne des charges de personnel entre 2004 à 2008 s'élève à 63.6% pour les Parcs, contre une charge de personnel comprise dans le Vercors entre 38 et 44% pour la même période. (Page 13)

Autre critère de rigidité constaté dans l'étude, le caractère récurrent de certaines dépenses et notamment le versement de subventions à des opérateurs locaux.

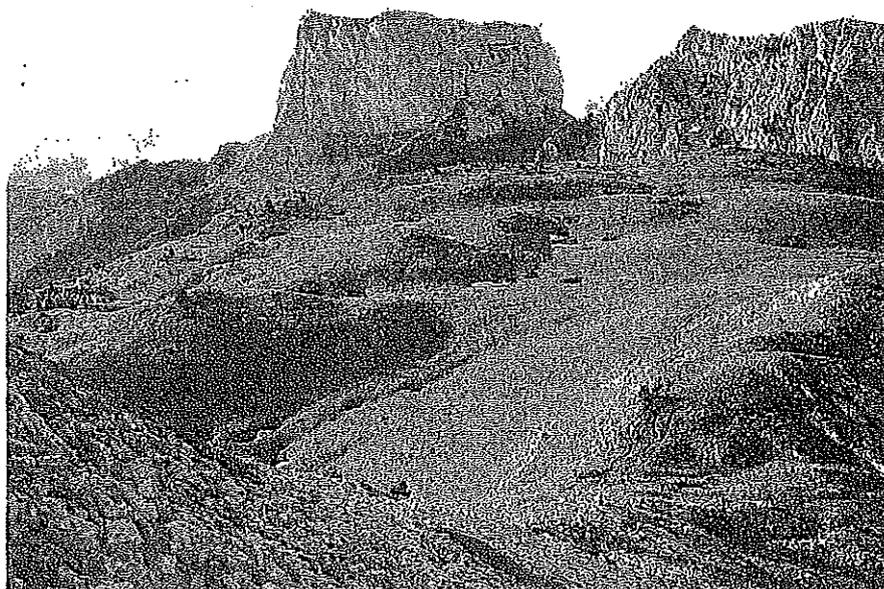
Sémaphores évoque « la faible élasticité à court terme des dépenses des Parcs face aux éventuelles tensions sur les recettes [qui] apparaît comme une problématique majeure dès lors que l'on intègre l'évolution tendancielle des dépenses elles-mêmes au regard de celle des ressources. »

Dans le chapitre consacré aux forces de l'exécution des budgets des Parcs, « la force principale des Parcs en matière budgétaire renvoie à des pratiques de gestion financière fines et maîtrisées », on note aussi « des tensions budgétaires qui demeurent globalement contenues ».

L'un des enjeux majeurs : « une faiblesse croissante de la capacité à autofinancer le programme d'actions ».

« Si la situation financière des Parcs apparaît satisfaisante, elle n'en demeure pas moins fragile » (Page 16)

L'organisme insiste sur la fragilité de l'autofinancement des Parcs qui est moins due à une baisse des recettes qu'à une croissance des dépenses plus rapide que celle des recettes. La question de la pérennité des ressources des Parcs se pose finalement essentiellement au regard de l'incertitude qui entoure le niveau à venir des crédits publics engagés dans cette politique. (Page 19)



SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
PRINCIPAUX CONSTATS	6
I] LA FORMATION DE L'AUTOFINANCEMENT	7
A) Composantes des charges et des produits réels de fonctionnement	7
1°) Une augmentation soutenue des charges entre 2004 et 2010...	7
2°) ... tandis que l'évolution des produits est plus faible (+2%) bien que régulière.	12
B) La Capacité d'autofinancement se réduit petit à petit...	14
II] L'INVESTISSEMENT	16
A) Le financement disponible.	16
B) Les dépenses d'équipement.	17
C) Le financement des investissements.	18
III] EQUILIBRE DU BILAN	20
A) Le fonds de roulement	21
B) Le besoin en fonds de roulement	21
C) La trésorerie.	22
IV] MARGES DE MANOEUVRE	23
A) Les participations des membres.	23
B) Analyse de l'endettement	23
C) Le coefficient d'autofinancement courant	26
D) Analyse des facteurs externes de risques	26
LEXIQUE	28
ANNEXES	30

INTRODUCTION

La présente analyse s'appuie sur un certain nombre de données financières issues des comptes de gestion, des tableaux d'analyse financière SAFI SAFRAN.

Ces données ont été retraitées avec des tableaux fournis par les services du Parc à partir de la comptabilité analytique tenue par l'ordonnateur.

Il faut noter que ce n'est pas une analyse financière consolidée dans la mesure où elle traite principalement du budget principal du syndicat mixte.

Le cas échéant, une étude complémentaire pourrait cependant être consacrée aux budgets annexes (BA) afin d'aborder les relations financières réciproques entre budgets.

Ces opérations réciproques concernent des subventions « d'équilibre » destinées à couvrir le financement des BA, des rétrocessions de salaires et le paiement d'un emprunt par le SNHRV au budget principal.

Des régularisations patrimoniales sont à effectuer en 2011 pour transférer les opérations propres de chaque budget, tant en dépenses qu'en recettes.

L'une des particularités d'un parc naturel régional tient à l'absence de référentiel national fiable, à l'image de ce qui existe au sein de notre réseau pour les communes (fiches ABFF par exemple). Par conséquent, les niveaux de certains agrégats (charge de personnel, CAF, dette) ne sont pas facilement « qualifiables » et les commentaires seront forcément faits avec toute la prudence nécessaire. (A noter que cette question était déjà abordée lors d'une précédente analyse financière par les services du Trésor Public, voir Annexe 3)

PRINCIPAUX CONSTATS

La situation financière du Parc Naturel Régional du Vercors apparaît tout à fait correcte, dans la mesure où le fonds de roulement est largement positif, les restes à recouvrer sont peu nombreux (2 titres de recettes antérieurs non soldés y compris l'exercice 2010 au 11/05/2011 l), les délais de mandatement sont très bons, la situation de trésorerie très satisfaisante.

Sur le plan de la gestion de l'actif, on peut considérer que si l'actif est « ajusté » avec la balance des comptes, il n'est pas « juste » et conforme à la réalité, dans la mesure où un certain nombre de biens ne sont plus dans le patrimoine, d'où la nécessité de réaliser au plus tôt les régularisations nécessaires (par opération non budgétaire depuis le passage au 1/1/2011 à la nomenclature M14).

La situation financière globalement favorable du syndicat mixte ne doit pas occulter l'évolution défavorable de l'autofinancement qui se traduit depuis plusieurs années par une augmentation des charges plus rapide que celle des recettes.

Le niveau du financement disponible va en diminuant et l'endettement est en progression, bien que restant à un niveau tout à fait acceptable.

Les investissements concernent principalement des travaux de bâtiments (et rénovations) et l'acquisition d'un certain nombre de matériels ; le financement de ces derniers a pu être assuré. (emprunts, financement disponible, réserves).

La plus grosse inquiétude concerne les marges de manœuvre à venir.

En effet, il apparaît, compte tenu des évolutions réglementaires, des contraintes liées aux financeurs, de l'augmentation continue des charges incompressibles, que le syndicat mixte arrive à un tournant stratégique.

Ne pouvant véritablement espérer une croissance de ses recettes, du fait de sa dépendance vis-à-vis de la Région (voir, statuts), la seule voie d'amélioration possible pour le fonctionnement consistera à rendre des arbitrages sur des dépenses importantes où il existe un pouvoir de décision interne.

Le niveau d'endettement est acceptable mais la décision de réaliser des investissements importants devra s'accompagner d'une prise en compte du surplus d'annuité.

Le recours à l'autofinancement étant limité, quelle politique mettre en place sur le programme « opérationnel » du PNR qui conditionne à la fois la « Marque Parc » sur le territoire, mais aussi l'équilibre financier global ?

Une analyse prospective permettrait en tout état de cause d'apporter, à l'ordonnateur des éléments d'analyse permettant de fonder une stratégie à moyen terme.

II LA FORMATION DE L'AUTOFINANCEMENT

A partir de l'étude des charges et des produits de fonctionnement, l'objectif est de déterminer comment la collectivité a dégagé un excédent ou un déficit dans sa gestion courante.

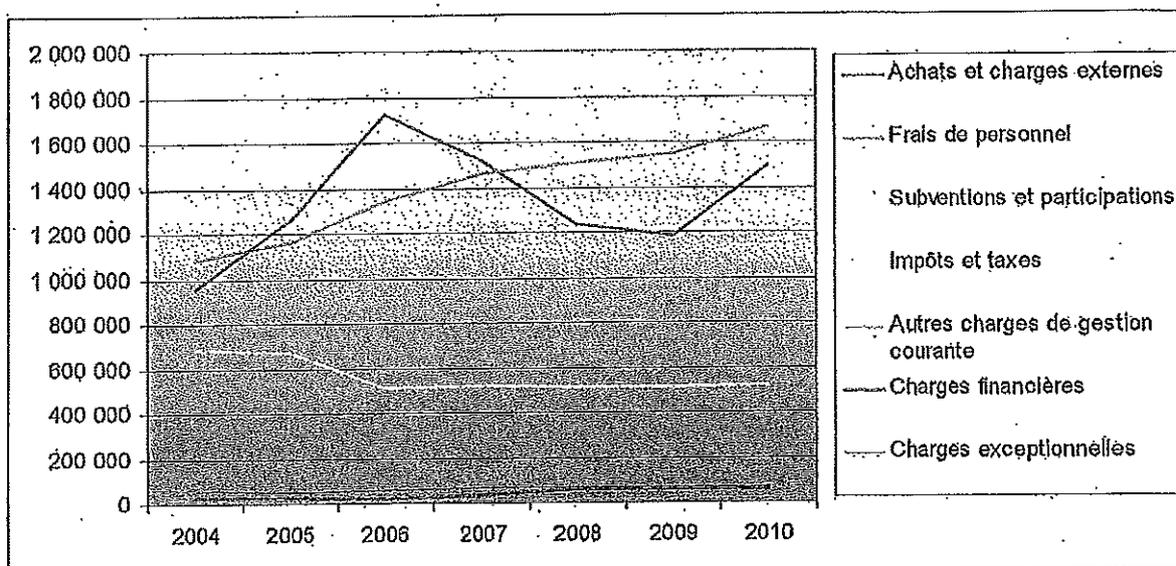
A) Composantes des charges et des produits réels de fonctionnement

1°) Une augmentation soutenue des charges entre 2004 et 2010...

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Achats et charges externes	959 016	1 263 365	1 730 122	1 516 354	1 240 375	1 187 976	1 492 214
Frais de personnel	1 085 854	1 164 025	1 346 441	1 464 410	1 506 601	1 548 949	1 667 222
Subventions et participations	684 031	671 328	514 907	523 598	512 683	513 072	523 910
Impôts et taxes	16 781	9 954	11 704	12 297	16 202	13 702	21 434
Autres charges de gestion courante	56 811	55 062	58 095	65 617	65 408	70 813	65 535
Charges financières	28 966	28 770	26 028	36 298	59 736	56 897	61 618
Charges exceptionnelles			435	4 498		4 513	16 000
Charges de fonctionnement réelles	2 831 459	3 192 504	3 687 732	3 623 072	3 401 005	3 395 922	3 847 933

Les charges courantes augmentent de manière soutenue entre 2004 et 2010. La variation annuelle par rapport à N-1 est très différente selon les années dans la mesure où les taux sont de +12,75% en 2005, 15,51% en 2006 et de 13,31% en 2010, mais qu'ils sont de -1,75% en 2007, -6,13% en 2008 et -0,15% en 2009. En moyenne, la variation annuelle s'élève à +5,59%.

Plus pertinent est d'évaluer les variations de chacun des principaux postes de dépenses afin de connaître la vraie marge de manœuvre du syndicat mixte sur ses dépenses.

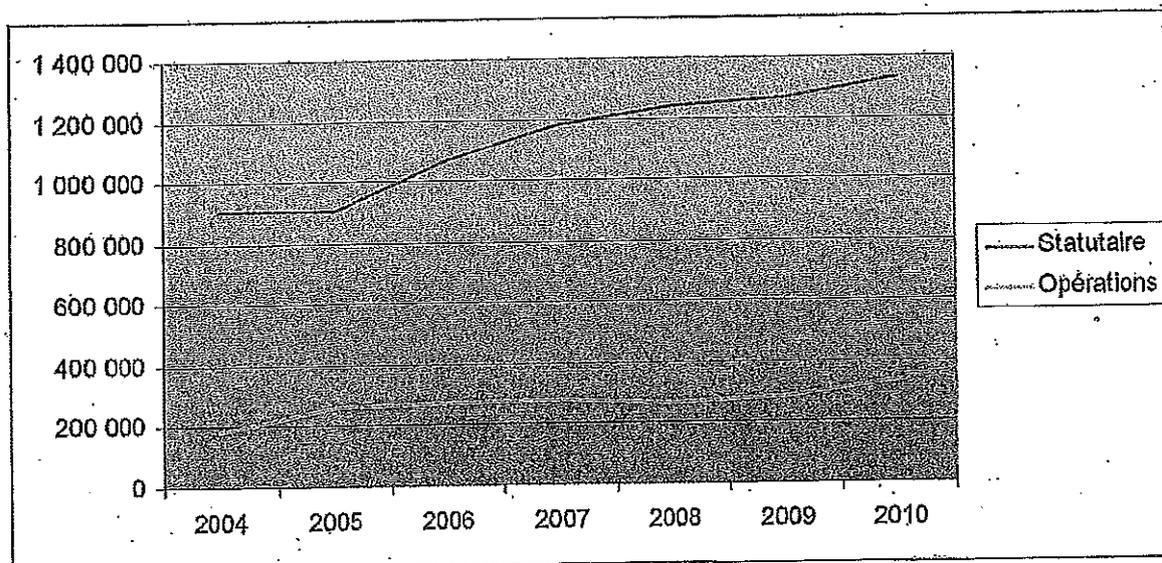


Les frais de personnel représentent la première composante des charges de fonctionnement, en progression constante entre 2004 et 2010 avec des variations différenciées selon les années :

- ✓ 2004-2005 : +7.2%
- ✓ 2005-2006 : +15.7% (retour d'un agent titulaire (68 K€), 2 remplacements/assistantes (40 K€), Chèques restaurant (22 K€))
- ✓ 2006-2007 : +8.8% (Embauche chargé de mission agricole (50 K€), retour agent titulaire (68 K€))
- ✓ 2007-2008 : +2.9%
- ✓ 2008-2009 : +2.8%
- ✓ 2009-2010 : +7.6% (Embauche chargé de mission AST/Marque Accueil (44K€))

En taux de structure, la part des frais de personnel évolue de 30.9% en 2004 à 44.5% en 2010.

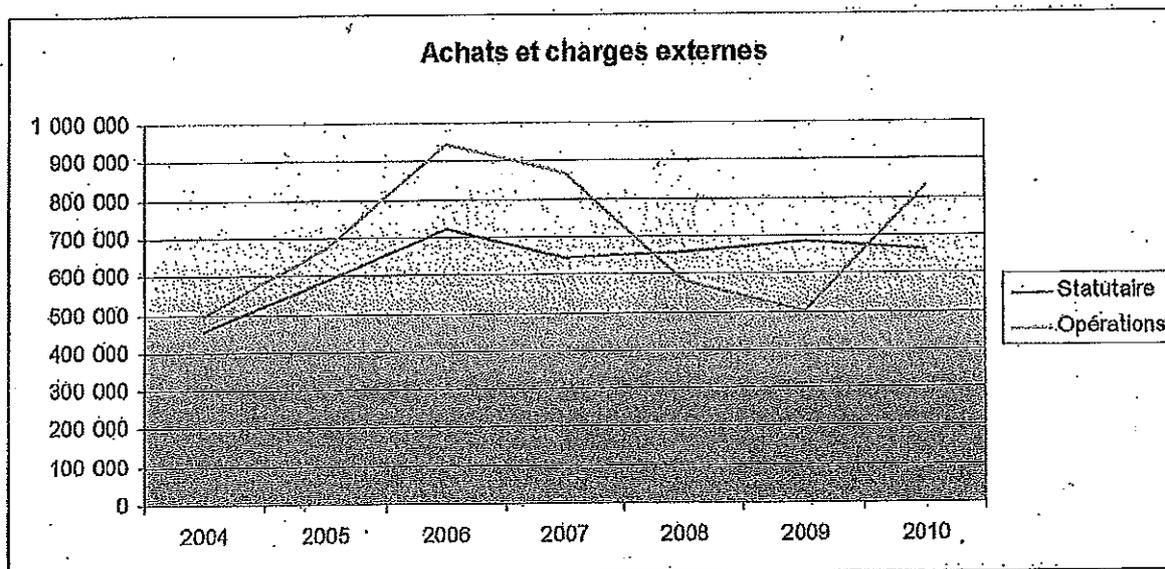
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Statutaire	904 252	903 491	1 070 955	1 183 663	1 239 969	1 263 808	1 331 767
Opérations	181 603	260 533	276 486	280 745	266 631	285 141	335 454
Total	1 085 855	1 164 024	1 346 441	1 464 408	1 506 600	1 548 949	1 667 221



Le graphique ci-dessus montre la part prépondérante des charges de personnel « statutaires », et dans le volume (une moyenne d'environ 80% des charges de personnel), et dans l'évolution. Ce graphique montre que c'est entre 2005 et 2007 que l'évolution est la plus marquée.

Les achats et charges externes, second poste en volume, connaissent une variation différenciée, caractérisée par une première période de forte augmentation entre 2004-2006 avec des taux de +31.7% et +36.9% puis une seconde période de 2006 à 2009, marquée par une baisse continue des dépenses (-12.4%, -18.2%, -4.2%). Enfin l'année 2010 connaît une forte variation de +25.6%.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Statutaire	459 067	589 030	720 575	645 996	657 517	686 403	663 270
Opérations	499 951	674 336	944 928	870 360	582 858	501 573	828 943
Total	959 018	1 263 366	1 665 503	1 516 356	1 240 375	1 187 976	1 492 213



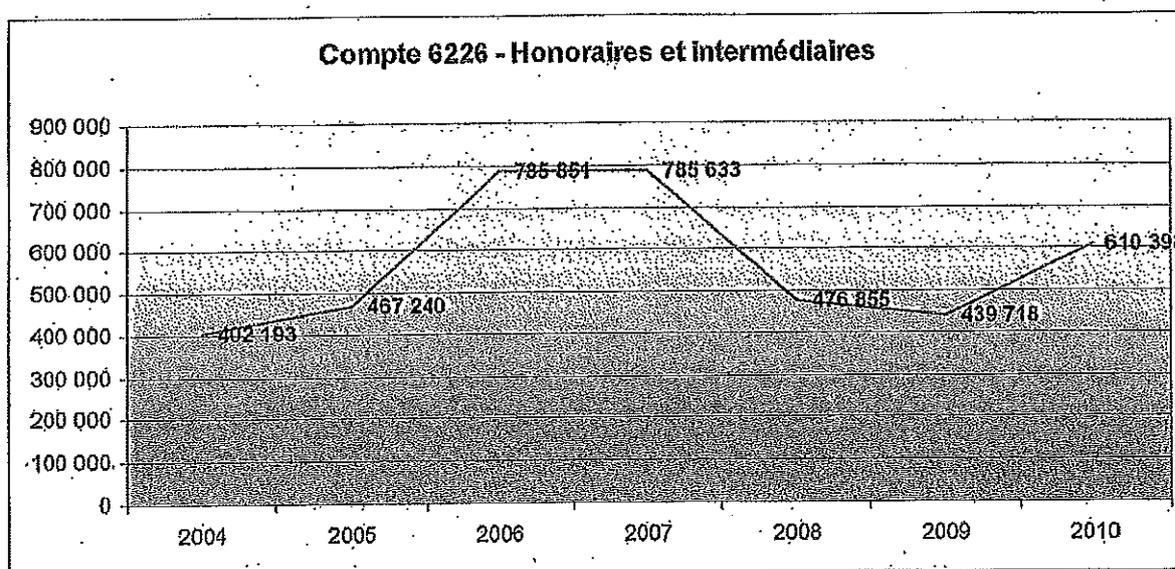
Le graphique ci dessus montre la prédominance des dépenses sur opérations et leur volatilité selon les années. Supérieures à 940 K€ en 2006, elles sont de 502 K€ en 2009.

Quant aux dépenses « statutaires », elles évoluent de manière très modérée depuis 2007 et sont même en diminution en 2010.

On démontre ici le caractère « maîtrisé » des charges statutaires mais également la variation très aléatoire des dépenses sur opérations.

Les dépenses sur opérations sont notamment imputées sur le compte 6226 – Honoraires et l'évolution de ce poste de dépense sur le graphique ci-dessous met en évidence le caractère irrégulier des sommes engagées au titre de chaque exercice. L'explication tient notamment au calendrier des opérations, voire au calendrier de financement.

En taux de structure, la part des achats et charges externes évolue de 27.3% en 2004 à 39.8% en 2010.



Les subventions et participations constituent le troisième poste de dépenses significatif. La variation est très modérée, excepté en 2006, avec une baisse de 23.3%.

Cette baisse s'explique d'une part par la baisse des subventions en annuités, d'autre part par la modification des relations avec le CPIE, qui aboutit à un marché dont l'affectation est au 011.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Subventions et participations	684 031	671 328	514 907	523 598	512 683	513 072	523 910
Subventions "statutaires"	623 680	658 637	458 727	492 455	463 490	492 192	473 289
Part des subventions "statutaires"	91%	98%	89%	94%	90%	96%	90%

La structure des subventions et participations se compose de 3 types de subventions :

- Les subventions dites « d'équilibre » aux 2 budgets annexes des musées.
- Les subventions aux structures comme l'association APAP
- Les subventions aux associations au titre d'animations ou de programmes précis.

Il conviendrait d'ajouter au moins sur la première partie de la période d'étude les subventions en annuités.

Le Parc du Vercors, dans sa ventilation statutaire/opérations, place 90% du total de ce chapitre dans son fonctionnement pérenne, considérant l'aide aux associations comme une continuité de ses missions territoriales et touristiques.

La Fête du Bleu en est un exemple ; créée en 2001 avec le concours des producteurs de lait détenteurs de l'AOC Bleu du Vercors-Sassenage, cette fête, organisée en alternance sur la Drôme et l'Isère permet d'allier culture et richesses de l'agriculture du Vercors en permettant un rassemblement important d'habitants et de touristes.

En taux de structure, la part des subventions et participations représente depuis 2006 autour de 14% des dépenses totales. (14% en 2010)

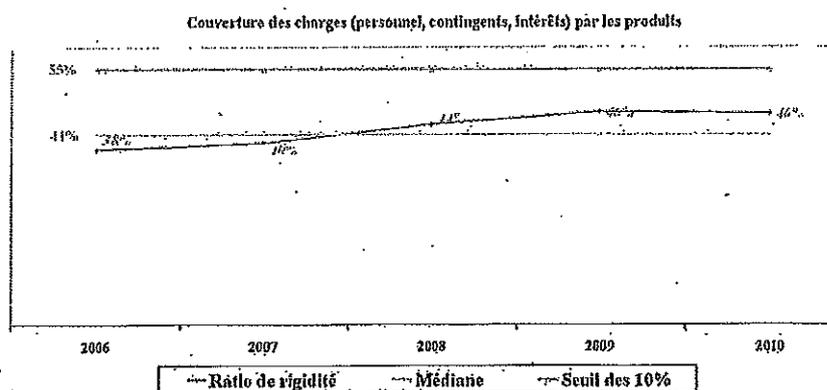
Les autres charges de gestion courantes, constituées essentiellement des indemnités d'élus, sont stables sur la période étudiée avec une moyenne annuelle légèrement supérieure à 62000 €.

Les charges financières représentent une charge mineure dans le total des dépenses courantes d'environ 2%, en progression sensible depuis 2007 et surtout 2008, compte tenu du recours à l'emprunt.

Cette charge financière doit être vue au regard des recettes induites (loyers du Centre de Vacances le Piroulet)

Le ratio de rigidité des charges structurelles = (Charges de personnel + Contingents et participations + Charges d'intérêts) / Produits de fonctionnement. Ce ratio évalue le côté incompressible de certaines dépenses. Un ratio important indique une marge de manœuvre limitée.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Ratio de rigidité	37%	39%	38%	40%	44%	46%	46%



L'évolution du ratio montre que la part incompressible des dépenses s'accroît notamment depuis 2008, limitant la marge de manœuvre du syndicat mixte. **Le poids des charges de personnel dans l'assiette du ratio est une réalité et il semble évident que le PNRV devra surveiller de près cet indicateur dans les années à venir, sauf à revoir à la baisse ses prétentions en terme d'autofinancement et donc son programme d'opérations.**

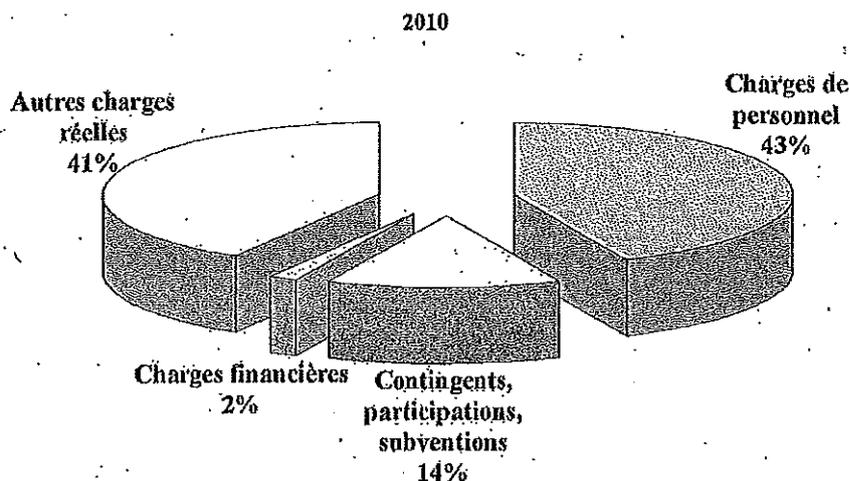
Le poids des charges de personnel, nous l'avons rappelé dans notre introduction, est inférieur à celui d'autres PNR.

2 éléments à souligner pour atténuer cet état de fait :

D'une part, le poids important des autres charges qui réduit mécaniquement celui du personnel.

D'autre part, l'impact du **glissement vieillissement technicité (GVT)**, à considérer sur l'évolution de la masse salariale du Parc au même titre que la valeur du point d'indice.

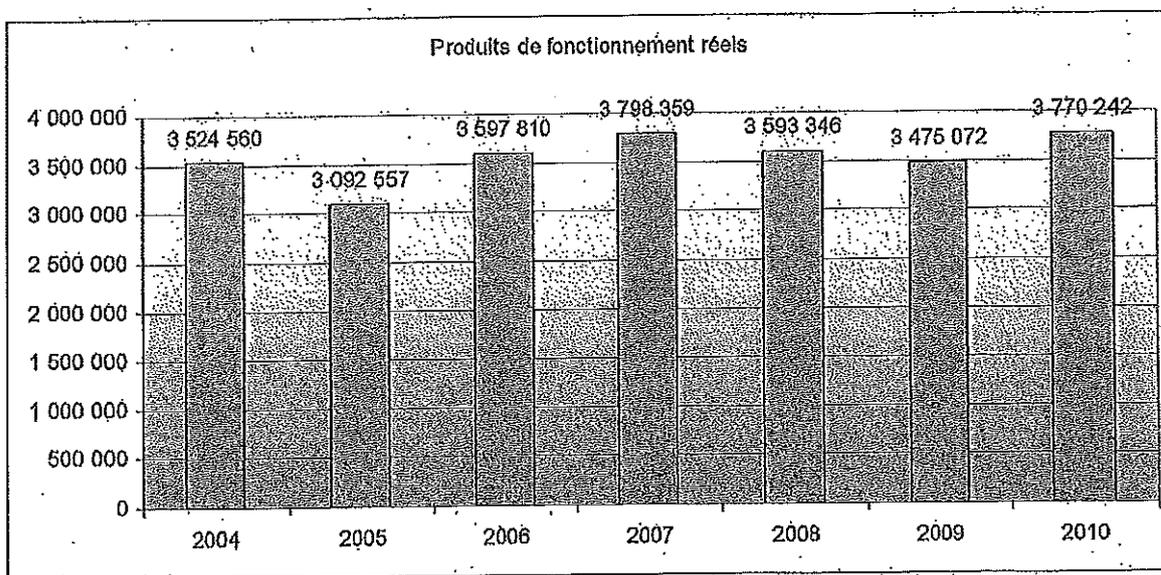
Structure des charges réelles



2°) ... tandis que l'évolution des produits est plus faible (+2%) bien que régulière.

Les produits de fonctionnement courant du syndicat mixte sont constitués des participations statutaires des membres (Région Rhône Alpes, Départements Drôme et Isère, communes, villes Portes, EPCI), des recettes propres liées aux activités du Parc (vente d'ouvrages, etc...), des participations et subventions reçues au titre des programmes d'opérations.

Il est essentiel de distinguer sur ce volet des recettes la partie « statutaire » de la partie « opérations », cette dernière étant soumise d'une part au volume du programme d'action annuel du syndicat mixte et aux contraintes de calendrier, d'autre part au décalage d'encaissement des subventions. Les soldes de subventions sont fréquemment perçus en N+1.

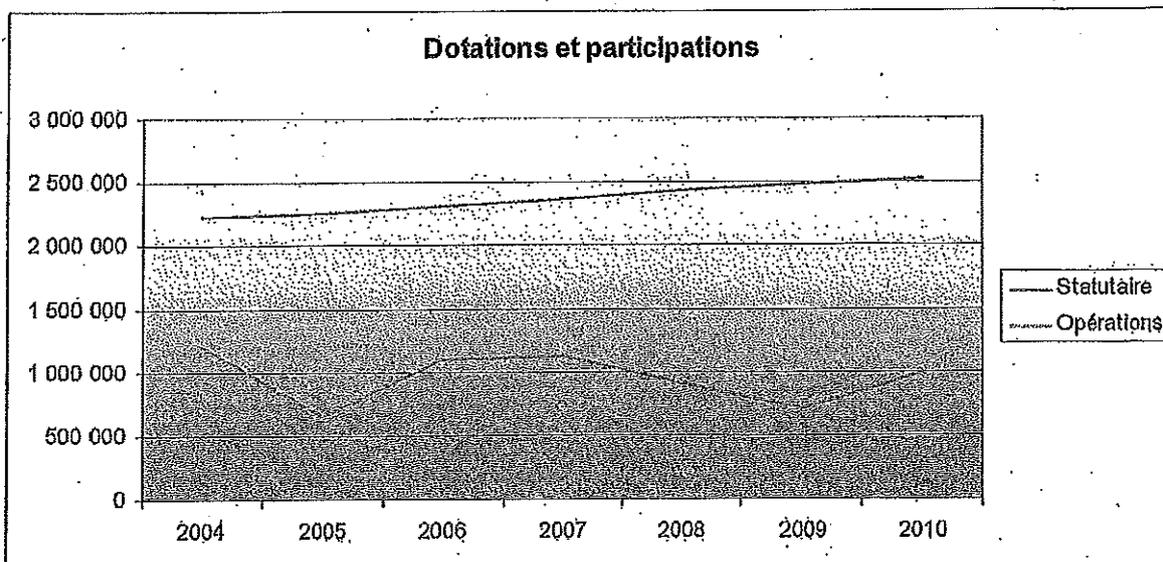


On constate tout d'abord une stabilité des recettes sur le long terme, le montant des recettes réelles annuel étant d'environ 3550 KE. Ce chiffre est approché en 2004, 2006, 2005, 2008 et 2009, et largement dépassé en 2007 et 2010. Seule l'année 2005 se situe très en retrait, en raison du retrait des recettes sur opérations.

La part des *dotations et participations* représente en moyenne sur la période 2004-2010 94% du total de recettes. Le syndicat mixte du PNRV, comme l'ensemble des PNR français, ne lève pas l'impôt et se caractérise par sa dépendance des participations.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Statutaire	2 227 100	2 265 120	2 309 372	2 361 449	2 437 329	2 487 322	2 530 155
Opérations	1 205 977	654 300	1 105 066	1 128 610	911 781	715 607	992 951
Total	3 433 077	2 919 420	3 414 438	3 490 059	3 349 110	3 202 929	3 523 106
évolution statutaire		2%	2%	2%	3%	2%	2%

Le graphique ci-dessous montre une évolution très différenciée des recettes en fonction de leur nature, statutaire ou sur opérations. La progression des recettes statutaires est régulière (+2% chaque année), tandis que les recettes sur opérations connaissent des fluctuations assez marquées.



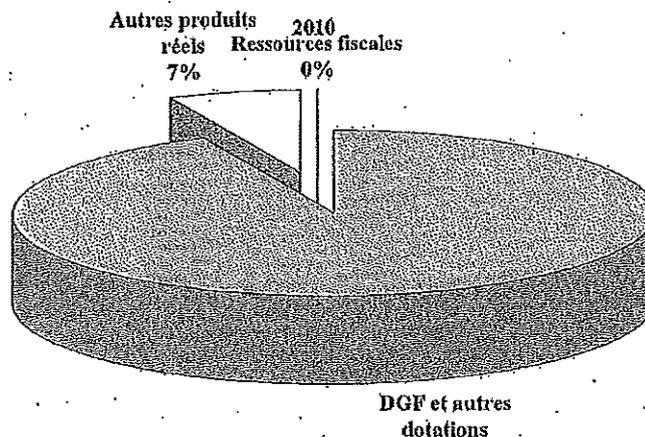
Les autres produits courants ne représentent en moyenne que 6% de recettes totales. Néanmoins, elles progressent nettement, en particulier en raison de la reprise en direct en 2005 des ventes d'ouvrages « PNRV ». Les produits concernent aussi des remboursements divers (Office de l'élevage, mairies, budgets annexes, CPIE, Vercors Lait,...) mais également des loyers (Communauté des communes du Vercors et Centre du Piroulet à Vassieux en Vercors).

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Autres produits courants	76 598	146 400	156 912	299 142	233 095	255 839	227 344

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Part des produits courants "statutaires"	100%	100%	83%	74%	75%	70%	76%

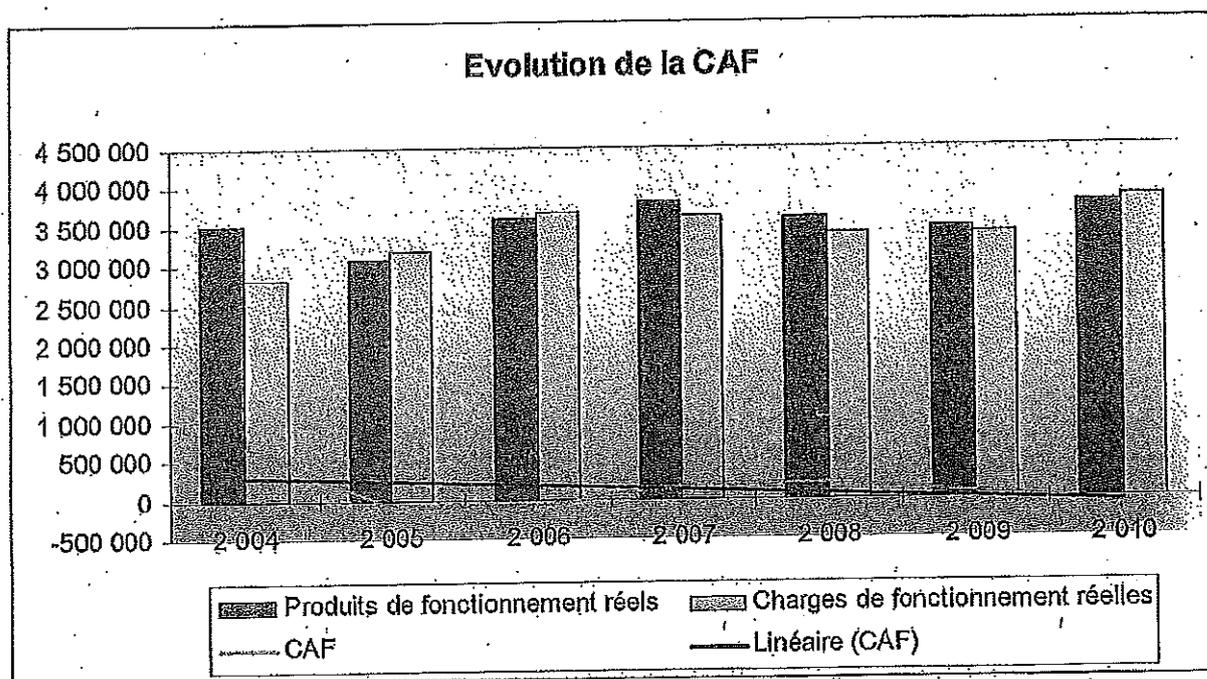
Les produits « statutaires » représentent l'essentiel de la part des autres produits courants.

Structure des produits réels



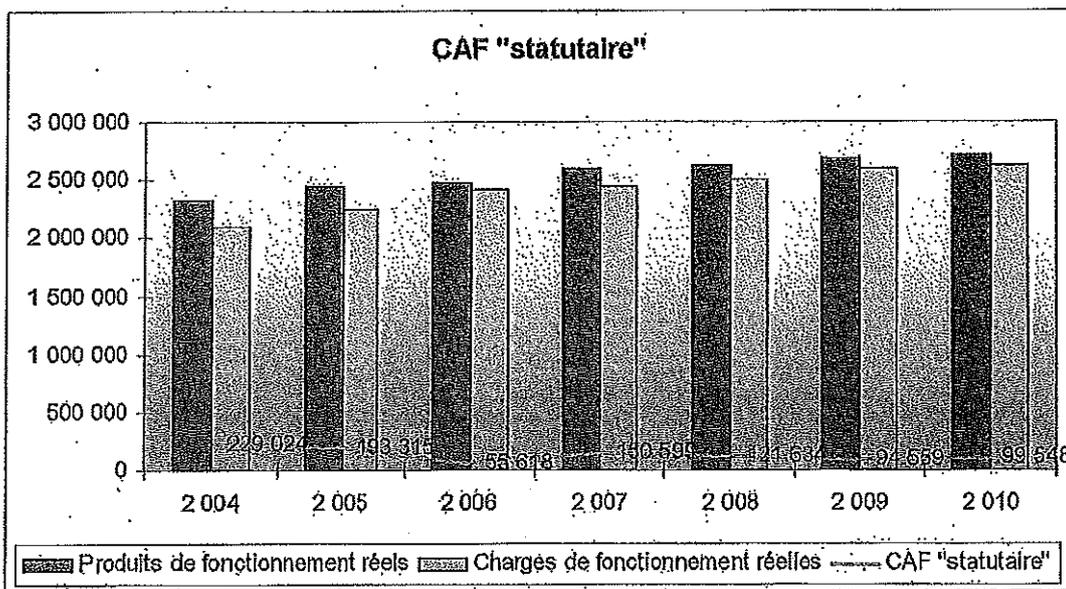
B) La Capacité d'autofinancement se réduit petit à petit...

La Capacité d'autofinancement brute (CAF) représente l'excédent de fonctionnement (Produits réels diminués des charges réelles) utilisable pour financer les opérations d'investissement.

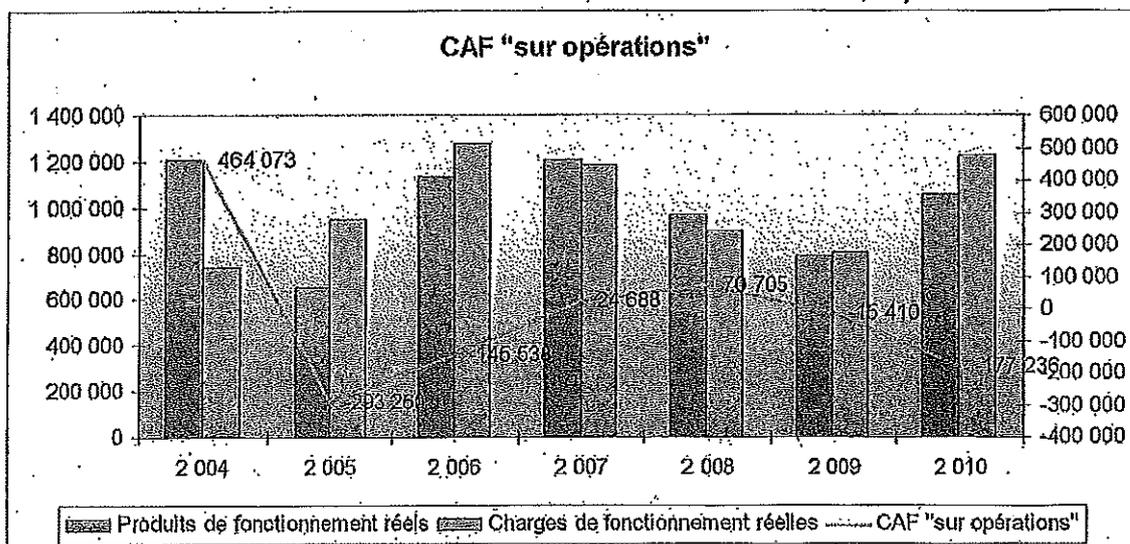


Le graphique ci-dessus met en lumière l'évolution de la CAF brute de la collectivité exercice après exercice. La courbe de tendance montre une dégradation progressive et régulière de l'autofinancement du Parc du Vercors.

Il importe de mettre en perspective la CAF brute statutaire et son corollaire sur opérations afin d'analyser cette évolution.



Le graphique ci-dessus nous livre l'enseignement suivant : la tendance des opérations « statutaires » suit l'évolution générale de l'ensemble des opérations du syndicat mixte. Cependant, il apparaît qu'il existe une marge de manœuvre suffisante pour couvrir l'annuité de la dette structurelle de la collectivité. Cette marge de manœuvre se réduit néanmoins d'année en année, confirmant petit à petit l'effet de ciseaux entre des charges d'exploitation qui connaissent une hausse supérieure à celle des produits.



La CAF brute du PNRV est impactée négativement par les opérations sur 4 exercices sur l'ensemble de la période, en raison essentiellement des subventions attendues non perçues. Sur 2010, le solde s'élève à -177 K€.

La dépendance du syndicat mixte vis-à-vis des participations s'accompagne d'un décalage budgétaire et de trésorerie.

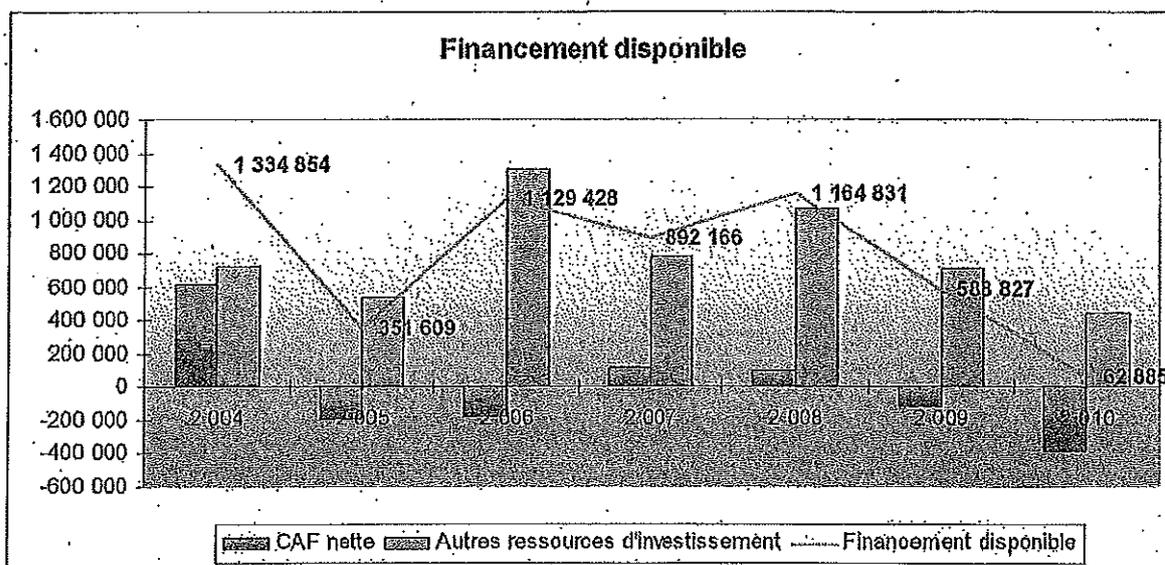
II) L'INVESTISSEMENT

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente la variation du fonds de roulement.

A) Le financement disponible.

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont va disposer la collectivité au cours d'un exercice pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes.

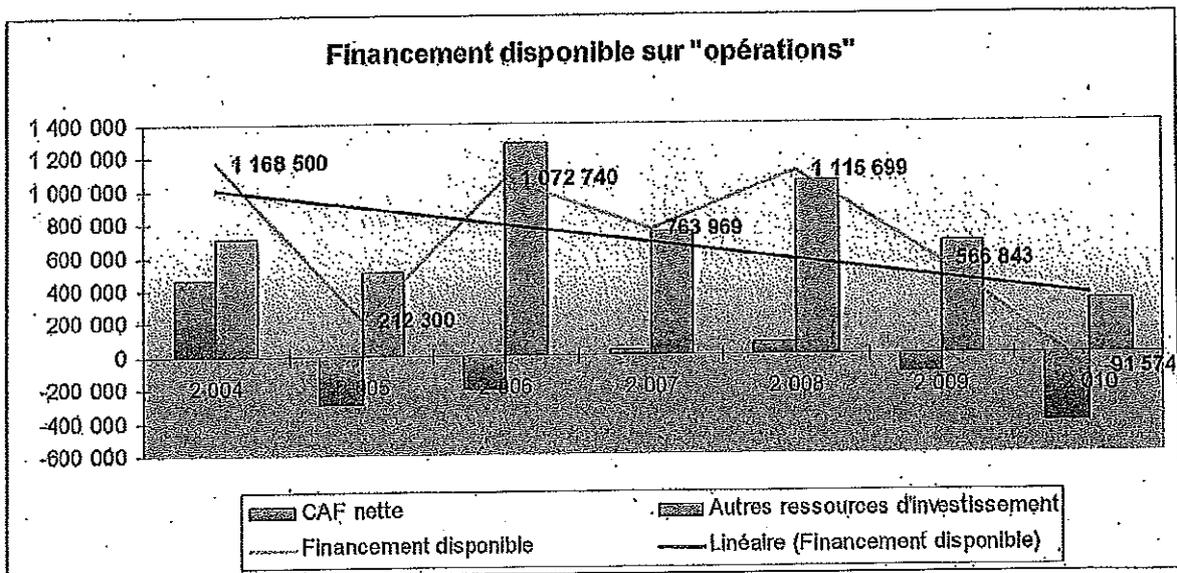
Rappel : Si le financement disponible est positif : l'excédent dégagé en fonctionnement doit permettre de payer les remboursements de dettes. Une fois le remboursement de dettes effectué, il reste à la collectivité un montant de $x \text{ €}$ (CAF - remboursements). En ajoutant à cette somme les recettes d'investissement (dotations, subventions; plus-values de cession), la commune dispose de $x \text{ €}$ pour ses dépenses d'équipement. Ce montant représente le financement disponible.



Le graphique ci-dessus montre que le syndicat mixte a toujours pu mobiliser des moyens suffisants pour financer ses investissements. Cela étant, la période récente marque un net repli, sous réserve des restes à réaliser non pris en compte sur 2010.

Il est évident que la ligne de partage entre le volet « statutaire » et le volet « opérations » va donner une indication importante sur la situation du calcul du financement disponible.

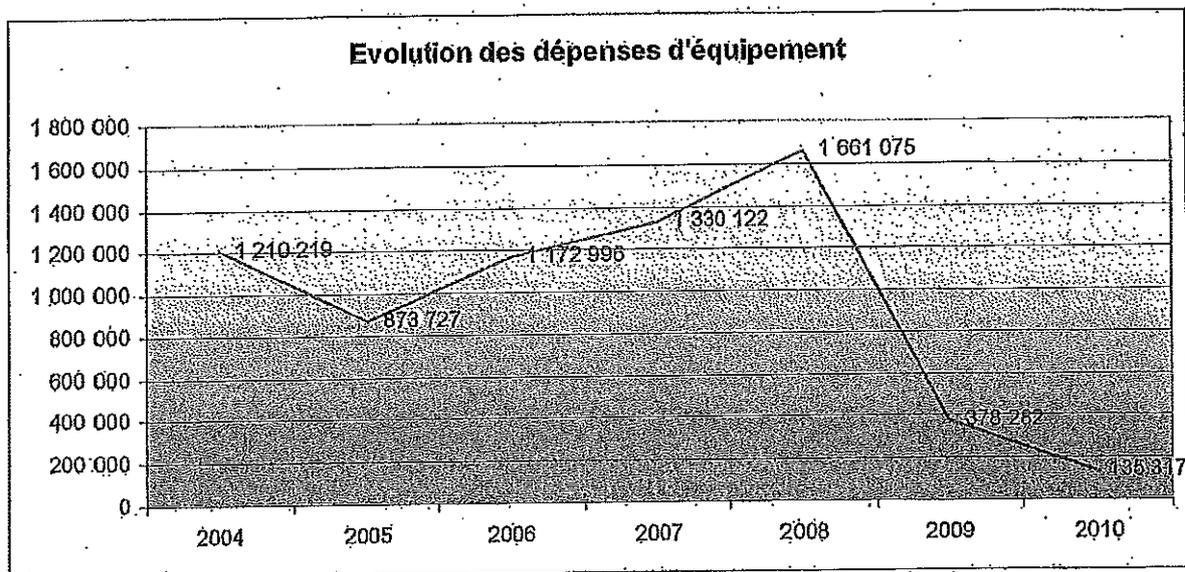
En effet, dans le mode de fonctionnement global du syndicat mixte, la valorisation de certaines dépenses sur financement externe est en partie compensée par des frais de structure à la charge du Parc du Vercors et par une consommation de l'autofinancement propre du Parc.



Les propos qui précèdent sont confirmés par la courbe de tendance du graphique ci-dessus. (A signaler en particulier l'acquisition en 2005-2006 d'un camion (Vercors Lait) d'environ 100 K€ sur autofinancement ou en 2009 de l'acquisition d'un véhicule 4X4 pour la garderie verte.)

B) Les dépenses d'équipement.

Les dépenses du Parc du Vercors entre 2004 et 2010 s'élèvent en moyenne à 966 K€.



Le syndicat mixte, considéré comme un « ancien » PNR, (nb : création en 1970) disposait d'un important patrimoine immobilier : Maison du Parc à Lans en Vercors, Centre polyvalent de L'Arzélière à Château Bernard, Maison de l'aventure et Maison du Paysan à La Chapelle en Vercors, Centre le

Piroulet, Mémorial de la Résistance en Vercors, Musée de la Préhistoire à Vassieux en Vercors, Maison de la Flore de Chamaloc, Maison du Bois à Saint Jean en Royans, Auberge du Faz, Centre national de spéléologie à Saint martin en Vercors, Refuge d'Archiane, Refuges et cabanes,...

Cette liste qui ne se veut pas exhaustive démontre l'implantation des bâtiments « PNRV » sur l'ensemble du territoire *et en particulier sur le cœur de Massif, sur le canton de la Chapelle en Vercors, dont la Chapelle en Vercors est siège du syndicat mixte.*

Dans la décennie écoulée, nombre de ces bâtiments ont été cédés, ou rétrocédés par conventions, limitant le patrimoine et son corolaire en terme de dépenses d'entretien.

Avant d'aborder le détail des investissements, il convient de souligner le particularisme du PNRV qui a autrefois joué le rôle d'EPCI pour des travaux divers et variés. La collectivité a aidé certaines communes du massif à réaliser leurs travaux d'assainissement, promouvoir par exemple la radio du Vercors et finalement fédérer un certain nombre d'actions sur un territoire où la notion d'intercommunalité n'existait pas ou uniquement à l'état embryonnaire.

Les bâtiments restant propriété du Parc ont connu tour à tour d'importants volets de rénovation. Maison du Parc de Lans en Vercors (2003-2005), Centre le Piroulet à Vassieux en Vercors (2005-2006), Musée de la Préhistoire (2007-2008), Mémorial de la Résistance (2005-2008).

La politique d'investissement du PNRV s'oriente autour des travaux de bâtiments, des études, d'acquisitions de véhicules, matériel informatique, matériel propre aux spécificités et aux compétences (signalétique, environnement, réintroduction d'animaux...)

L'ancienneté du Parc du Vercors, fondé en 1970, pour les raisons évoquées précédemment, a impacté la politique d'investissement et sa gestion patrimoniale.

Au cours de la décennie écoulée, un changement de stratégie patrimoniale s'est opéré, consistant à céder tous les bâtiments non nécessaires à la vie de la collectivité. Au niveau comptable, l'actif ne reflète malheureusement pas la réalité et il importera en 2011 avec le passage à la nomenclature M14 de régulariser cette situation.

C) Le financement des investissements.

On rappelle que le montant du financement disponible est bien la CAF nette des remboursements de dettes majorées des autres ressources d'investissement (FCTVA, subventions d'équipement, etc...).

Pour financer l'investissement, le Parc a éventuellement eu recours à l'emprunt. C'est le cas pour les exercices 2005, 2007 et 2008.

Le rapprochement des ressources (financement disponible + emprunts) du niveau des dépenses d'équipement réalisées par la collectivité permet la conclusion suivante : Si la collectivité a dégagé plus de ressources, l'excédent vient abonder le fonds de roulement. A l'inverse, si les dépenses sont plus importantes, le Parc va puiser dans ses 'réserves' pour compléter son financement. A ce stade, la variation du fonds de roulement apparaît comme une résultante (ressources - emplois).

Financement des investissements

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses d'équipement	1 210 219	873 727	1 172 996	1 330 120	1 661 074	378 283	135 316
Financement disponible	1 334 854	351 609	1 129 428	892 166	1 164 831	588 827	62 885
Emprunt		345 040		470 000	435 000		
Variation du Fonds de roulement	124 635	-177 078	-43 568	32 046	-61 243	210 544	-72 431

Le tableau précédent montre la variation du fonds de roulement, permettant de constater qu'au titre de 2005, 2006, 2008 et 2010, le syndicat mixte a puisé dans ses réserves afin de compléter le financement, le solde sur la période d'étude est d'environ 13 K€.

III] EQUILIBRE DU BILAN

Rappel : L'objectif de l'examen du bilan est d'estimer les marges de manœuvre futures pour toutes opérations d'investissement (remboursements de dettes, investissements nouveaux et coûts induits par ses investissements en fonctionnement, emprunts...).

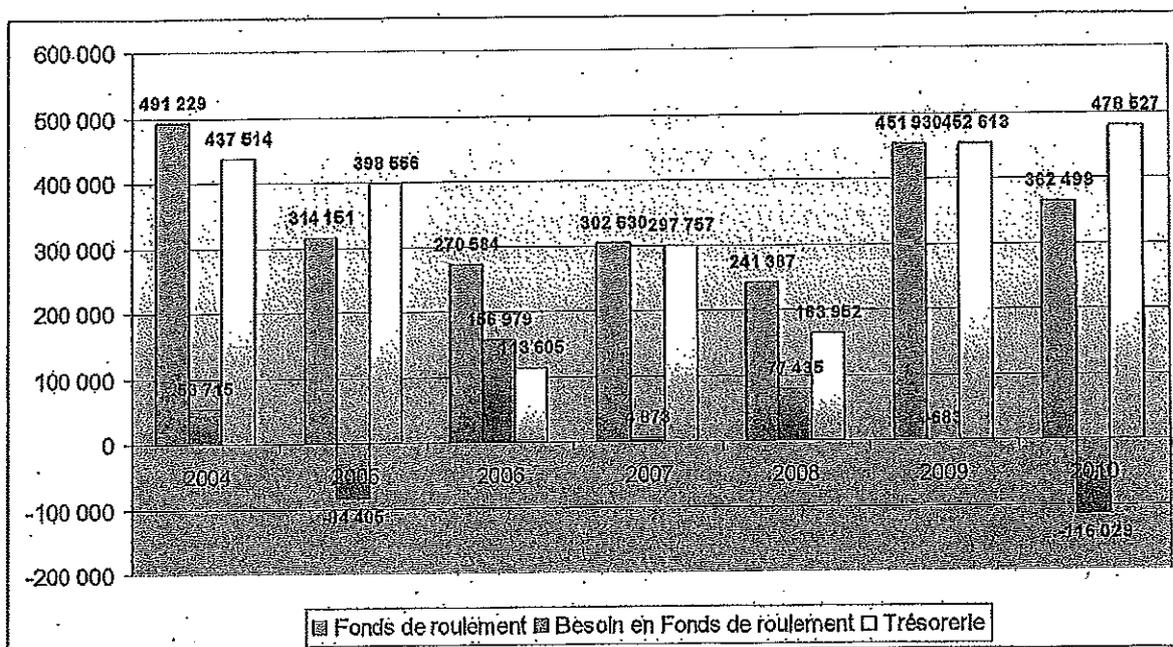
Le bilan décrit, à la clôture de l'exercice, l'ensemble du patrimoine que la collectivité a constitué d'année en année. Ce patrimoine comprend un 'actif' (total des biens immobiliers ou mobiliers, des créances et de la trésorerie) et un 'passif', total des moyens de financement que détient la commune (dotations, subventions, dettes...).

La mesure de l'équilibre financier de la commune s'effectue à travers trois grandeurs caractéristiques : le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie.

bilan en 2010

ACTIF	PASSIF
Immobilisations 18 131 256	Subventions, dotations, réserves 17 432 544
Stocks et créances 118 163	Dettes financières 1 061 209
	FDR = 362 497
Trésorerie 478 528	Dettes fournisseurs, sociales 234 192
	BFR = -116 029
	Trésorerie = FDR - BFR = 478 528

Il importe de souligner les travaux de régularisation en cours sur l'actif actuellement menés qui doivent permettre d'ajuster principalement le haut de bilan.



A) Le fonds de roulement

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps. Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses.

Le fonds de roulement est en moyenne sur la période d'étude d'environ 348 K€, chiffre nécessaire pour assurer le paiement des dépenses sans recourir aux lignes de trésorerie.

B) Le besoin en fonds de roulement

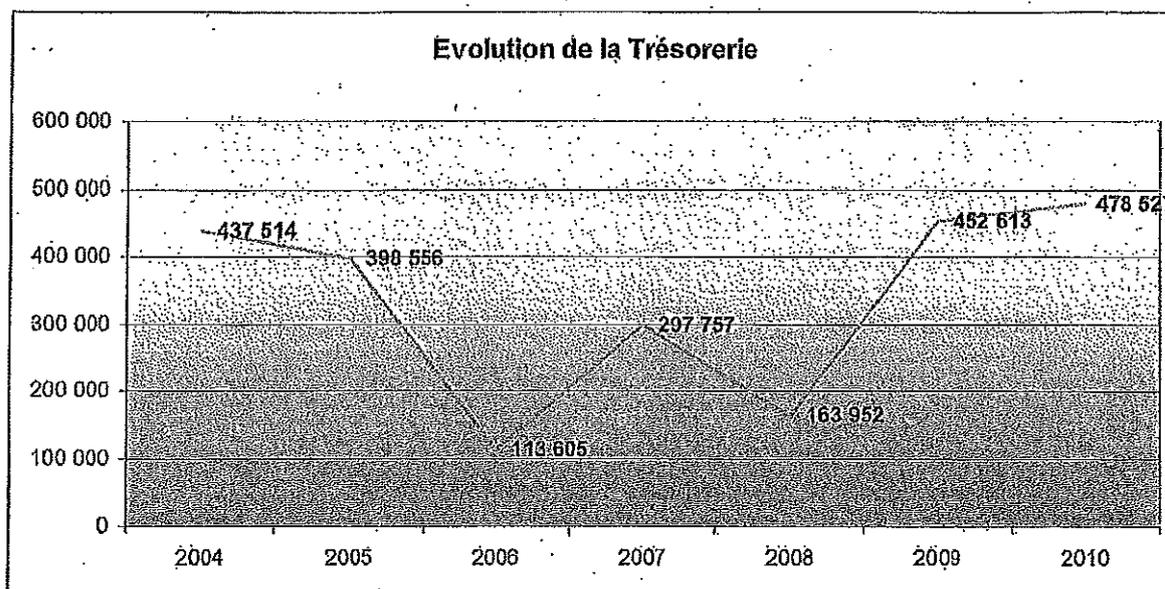
Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances plus stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée génère un besoin de financement. A l'inverse, une dette pas encore payée vient diminuer ce besoin de financement. Le BFR traduit le décalage entre perception de recettes et paiement de dépenses.

Le seul commentaire sur le BFR du Parc concerne surtout le lien avec le BA de la réserve naturelle des hauts plateaux qui impacte selon le fonds de roulement du BA l'agrégat du syndicat. Quant à l'évolution des restes à recouvrer, le Parc possède très peu de restes à recouvrer en fin d'exercice, sauf exception.

C) La trésorerie

La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement.

Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement. La situation de trésorerie du Parc du Vercors se caractérise sur la période par une diminution progressive du montant et une remontée du niveau de trésorerie depuis 2009.



En conclusion générale, le graphique sur l'évolution des principaux éléments de bilan montre une situation assez irrégulière, contrastée mais positive :

- Irrégulière et contrastée... dans la mesure où le niveau de fonds de roulement est sensiblement différent d'un exercice à l'autre (décalage de subventions, emprunts souscrits ou remboursés, etc...).
- Positive... dans la mesure où le niveau de fonds de roulement reste largement positif et la trésorerie se situe à un volume confortable pour assurer le paiement des dépenses.

IV) MARGES DE MANOEUVRE

Les principales marges de manoeuvre d'une collectivité se situent soit au niveau de ses charges de fonctionnement, soit au niveau de ses produits (fiscalité directe locale) soit encore en matière d'endettement. Dans le cas présent, on élude la fiscalité directe locale.

On va donc s'intéresser aux participations des membres, à l'analyse de l'endettement, à la marge d'autofinancement, et nous nous intéressons enfin aux facteurs externes de risques.

A) Les participations des membres.

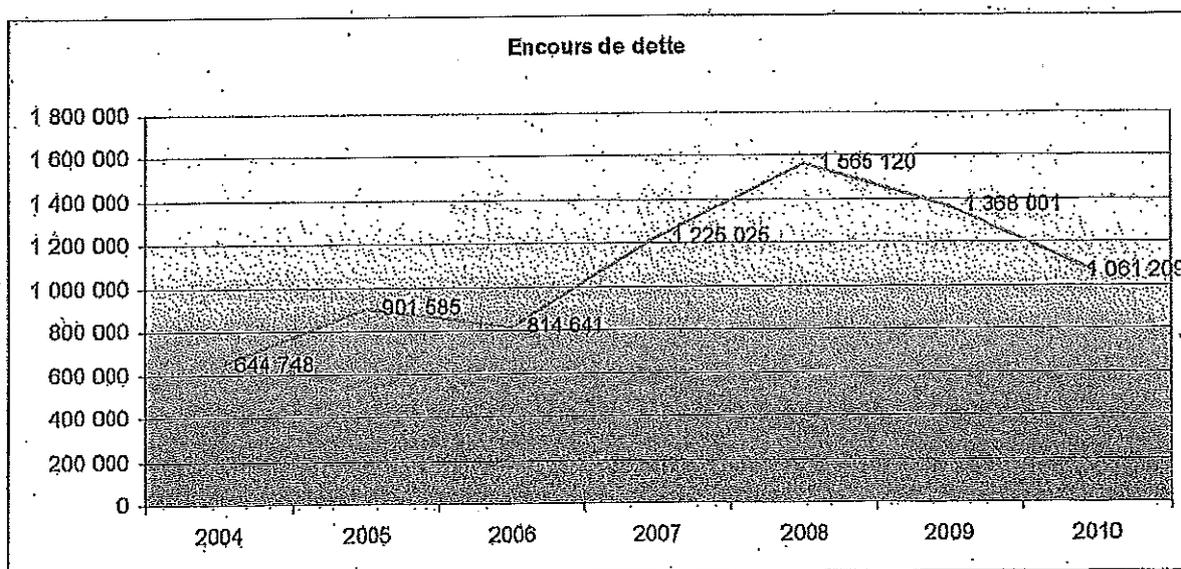
« Le Parc du Vercors ne lève pas l'impôt » soulignait l'ancien Président du Parc Yves Pillet, celui-là même qui permit sans doute la restauration des comptes financiers en augmentant de manière très conséquente le montant des participations du PNRV (+51% !), alors ébranlé par les conséquences liées à la construction du Mémorial de Vassieux en Vercors, un des plus gros projets portés par un Parc naturel régional dans les années 90. On rappelle à cette occasion que le fonds de roulement à la clôture de l'exercice 1996 s'élevait à - 103 K€ et qu'il était fin 2001 de -135 K€.

Aujourd'hui, les choses ont changé. Les statuts du syndicat évoquent dans l'article 8 la « répartition des dépenses et des charges » :

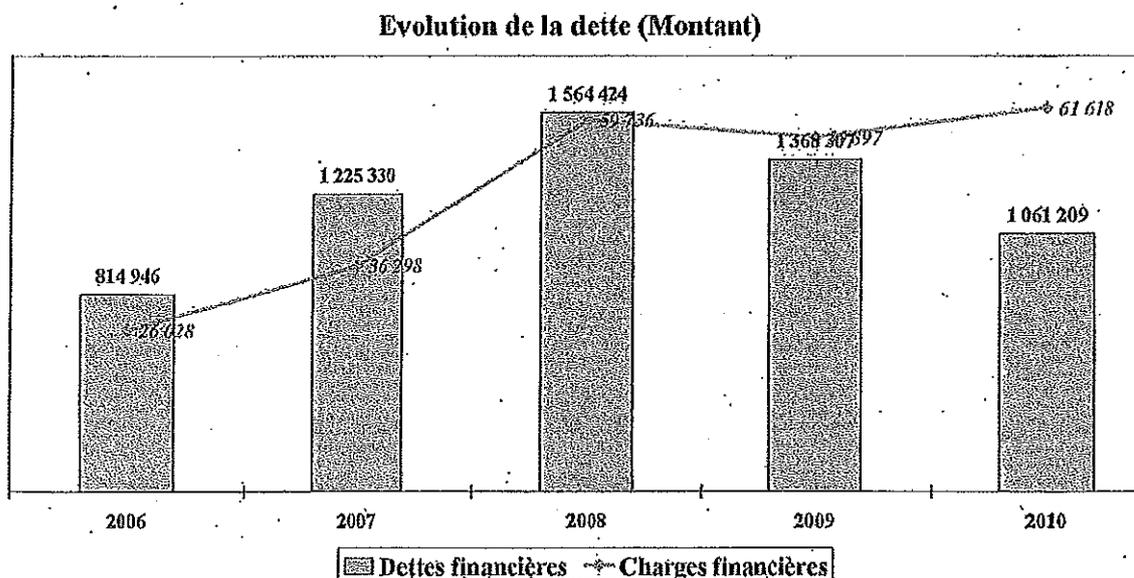
« La contribution de la région Rhône Alpes est basée sur un montant de 1315000 € -base 2008- qui sera augmentée annuellement de 2%. Toute augmentation exceptionnelle supérieure à ce taux nécessitera l'accord express de la Région, des deux départements et des autres contributeurs en préalable au vote du Budget du Parc. »

Les contraintes budgétaires des collectivités territoriales constituent une donnée actuelle de nature à limiter l'augmentation des participations.

B) Analyse de l'endettement



L'encours de dette du Parc du Vercors correspond évidemment à la période d'importantes rénovations dont il a été question précédemment. Après un pic en 2008 avec un encours de dette de 1565KE, l'encours de dette est revenu à 1061 KE. (Voir tableau Opale en annexe 4)



L'évolution de la dette du syndicat mixte est orientée vers le désendettement depuis 2008. Cette tendance est d'autant plus lourde que des prêts relais ont été remboursés contribuant à perturber l'analyse de l'autofinancement.

Pour autant, l'augmentation conséquente des charges financières (+39,5% en 2007, +64,6% en 2008) doit constituer un élément de la réflexion de tous les futurs investissements importants.

Les perspectives de la dette figurent dans un état « extinction naturelle de la dette », joint en annexe 5. Cet état montre que sur les 7 emprunts actuels, qui constituent 1061 KE, 1 prêt se termine en 2011, et 3 prêts se termineront en 2016-2018, ces 3 prêts constituant près de 30% de l'annuité actuelle.

Il convient ici d'aborder un point particulier : le financement des investissements des 2 budgets annexes.

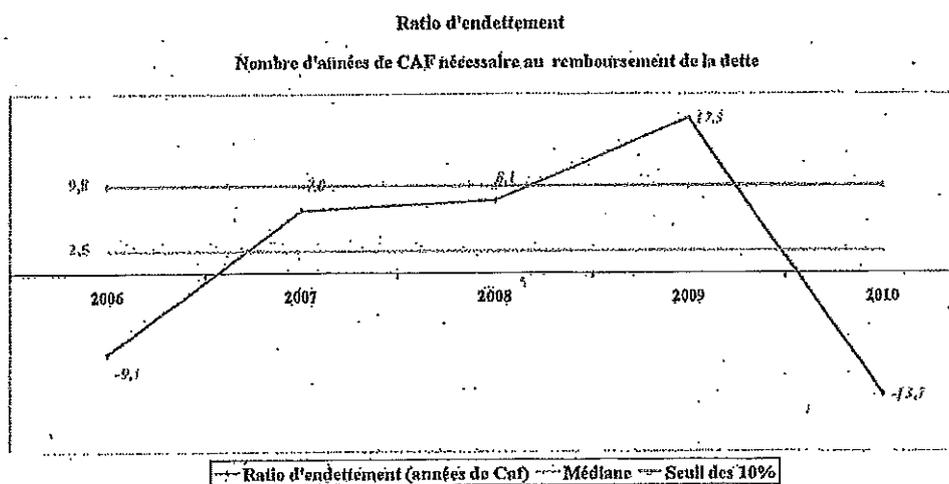
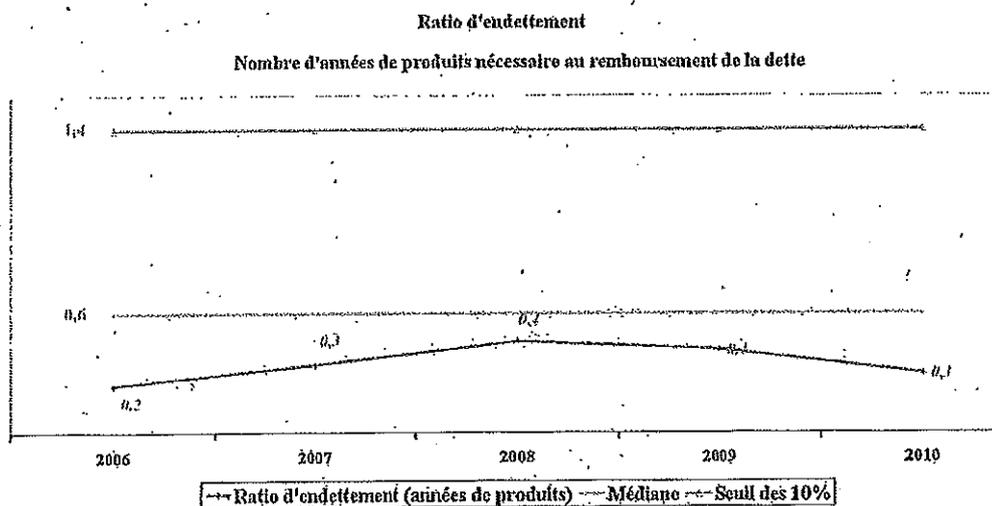
Des dépenses d'équipement ont été engagées et mandatées sur le budget principal qui concernent les BA, essentiellement pour des raisons techniques, le suivi des dossiers de travaux étant réalisé au siège administratif du Parc, alors que la tenue comptable des 2 BA des régies est faite à Vassieux en Vercors, d'où des opérations de transferts des comptes de bilan à effectuer en 2011.

Tableaux d'endettement

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Encours de dette	644 748	901 585	814 641	1 225 025	1 565 120	1 368 001	1 061 209
CAF	693 101	-99 947	-89 922	175 287	192 341	79 150	-77 691
Encours de dette/CAF	0,93	-9,02	-9,06	6,99	8,14	17,28	-13,66

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Encours de dette	644 748	901 585	814 641	1 225 025	1 565 120	1 368 001	1 061 209
Produits de fonctionnement réels	3 524 560	3 092 557	3 597 810	3 798 359	3 593 346	3 475 072	3 770 242
Encours de dette/Produits de fonct.	0,18	0,29	0,23	0,32	0,44	0,39	0,28

Les 2 tableaux de ratios d'endettement qui précèdent permettent d'apprécier la solvabilité d'une collectivité, à savoir sa capacité à rembourser ses dettes financières à partir, soit de ses produits de fonctionnement, soit de l'excédent dégagé en fonctionnement. **L'interprétation doit rester prudente, car il peut exister d'autres ressources pour rembourser la dette.** Dans le cas présent, le Parc du Vercors, en réalisant les travaux de rénovation du Centre de Piroulet, a établi le financement de cette opération sur les bases d'une convention avec la structure gestionnaire, cette convention prévoyant une augmentation du loyer permettant la couverture de l'annuité.



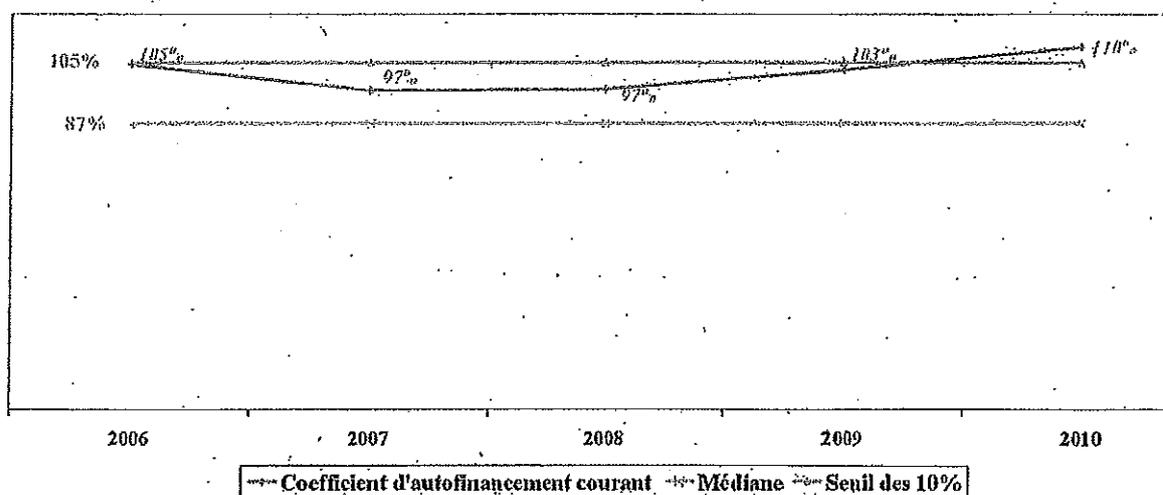
C) Le coefficient d'autofinancement courant

Rappel : Le coefficient d'autofinancement courant (CAC) permet de mesurer l'aptitude de la collectivité à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et les remboursements de dettes.

Un coefficient supérieur à 1 indique que la commune est incapable de faire face à ses remboursements de dettes avec son seul autofinancement.

Coefficient d'autofinancement courant

Couverture des charges et des remboursements de dettes par les produits



D) Analyse des facteurs externes de risques

L'analyse des risques concerne tout d'abord les engagements externes de la collectivité et les risques encourus (engagements hors bilan: cautions, prêts et avances, garanties d'emprunts...). Il n'existe pas, à la connaissance du comptable, de garanties d'emprunts souscrites par le syndicat mixte.

Les régies du SNHRV et du MPV

Le premier facteur de risque externe me paraît être l'évolution de la situation financière des 2 musées de Vassieux en Vercors dont le niveau de fonds de roulement conditionne le niveau de soutien du Parc du Vercors engagé dans la gestion de ces 2 structures depuis plus d'une décennie. Ces 2 structures, qui représentent pour le canton de la Chapelle en Vercors un pôle culturel et touristique indispensable, qui conditionnent des emplois induits (centres de vacances, etc...), ont et auront besoin de développer leurs activités sous peine de diminuer le nombre d'entrées et donc de faire baisser la part des produits propres. Ces recettes propres sont le seul levier qui permet au budget principal de maintenir les subventions à un niveau acceptable.

Le succès des PNR

Un paradoxe existe ! Le projet de création du Parc Naturel Régional des Baronnies provençales soumis actuellement à enquête publique et qui devrait venir rejoindre ses « 6 frères » du Vercors, de Chartreuse, du Pilat, du massif des Bauges, des Monts d'Ardèche et du Haut Jura (en interrégional avec Franche Comté), entraînera sans nul doute une obligation de mutualisation des participations régionales. Les lignes budgétaires de la Région Rhône Alpes n'étant pas illimitées, un arbitrage devrait contraindre les participations.

La réforme territoriale et l'aide publique

La réforme des collectivités territoriales actuellement engagée pourrait impacter le syndicat mixte du PNRV notamment en ce qui concerne le montant de ses participations, l'avenir de certains de ses membres étant conditionné par les futurs schémas territoriaux. De la même manière, la réforme des aides publiques consistant à avoir au minimum un taux d'autofinancement de 20% pourrait conduire la collectivité à reconsidérer son programme d'actions.

LEXIQUE

Actif

A l'actif du bilan sont inscrits l'ensemble des biens du patrimoine (immobilisations pour leur valeur historique) ainsi que l'ensemble des éléments n'ayant pas vocation à y rester de manière durable (stocks, créances, trésorerie). L'actif immobilisé brut représente l'ensemble des immobilisations inscrites au bilan fonctionnel pour une durée supérieure à un an (dépenses d'équipement, titres de participations, opérations pour comptes de tiers). L'actif circulant désigne les stocks et créances qui se renouvellent au cours de l'exercice.

Annuité de la dette

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts et du montant du remboursement du capital. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

Autofinancement

(voir Capacité d'autofinancement)

Besoin en fonds de roulement (BFR)

Le BFR représente, à la fin d'un exercice comptable, l'excédent des crédits consentis aux redevables de la collectivité (restes à recouvrer) sur les crédits obtenus de ses créanciers (fournisseurs, État). Une créance crée un besoin de financement; la collectivité a constaté un produit, mais ce produit n'a pas encore été recouvré. A l'inverse, une dette génère une ressource; dans ce cas, la collectivité a effectivement enregistré une charge, mais celle-ci n'a pas encore été payée. Un BFR négatif constitue une ressource. En effet, cela signifie que les sommes non encore décaissées sont supérieures aux sommes non encore encaissées.

Bilan

Le bilan présente la situation patrimoniale de la collectivité à la date de clôture de l'exercice. Pour l'analyse financière, certaines rubriques du bilan sont reclassées afin de faire ressortir les grandeurs caractérisant la structure financière de la collectivité et d'apprécier son équilibre financier global.

Le bilan se présente sur deux colonnes: une colonne actif et une colonne passif. Il se découpe en trois grandes masses permettant de calculer trois grandeurs caractéristiques: les biens et financements à long terme (utilisés pour le calcul du fonds de roulement); l'ensemble des droits et obligations à court terme de la collectivité (calcul du besoin en fonds de roulement) et enfin la trésorerie dans son acception la plus large.

Capacité d'Autofinancement (C.A.F.)

Elle représente l'excédent des produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) sur les charges réelles de fonctionnement. La CAF permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...).

Capitaux et assimilés

Ce sont les fonds à disposition de la commune à long terme hors dettes financières (dotations, réserves, résultat de l'exercice, subventions d'investissement, opérations pour comptes de tiers...).

Charges de fonctionnement réels

En analyse financière MI4, les charges réelles correspondent à des charges de fonctionnement qui donnent lieu ou donneront lieu à décaissement.

Financement disponible

Il représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes financières.

Excédent brut de fonctionnement (EBF)

Il correspond à l'excédent des produits courants sur les charges courantes. C'est la ressource fondamentale de la commune indépendante des produits et charges financières et exceptionnelles.

Fonds de roulement

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions d'investissements, les amortissements et provisions, les dettes financières à moyen long terme) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation).

Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps.

Produits de fonctionnement réels

En analyse financière M14, les produits réels correspondent à des produits de fonctionnement (hors cession d'actifs) qui donnent lieu ou donneront lieu à encaissement.

Réel

En analyse financière, la notion de réel diffère de celle d'encaissement ou de décaissement. Est considéré comme réelle, une opération qui a ou aura (au cours d'un exercice ultérieur) un dénouement en trésorerie.

Résultat de fonctionnement ou résultat comptable

Différence entre le total des titres et le total des mandats émis en classe 7 et 6 de la section de fonctionnement.

Trésorerie

C'est l'ensemble des liquidités disponibles en caisse ou au compte au Trésor et des valeurs mobilières de placement.

ANNEXES

ANNEXE 1- Mode d'emploi Parc Naturel Régional du Vercors

ANNEXE 2- Etude « Sémaphores » Etude sur les budgets de fonctionnement des Parcs naturels régionaux Novembre 2010

ANNEXE 3- Courrier TG Rhone Alpes 06/08/1997

ANNEXE 4- Répartition de la dette issue du logiciel OPALÉ

ANNEXE 5- Extinction Naturelle de la dette issue du logiciel OPALÉ

ANNEXE 6- Tableaux des SIG issus du logiciel SAFRAN SAFI (en taux d'évolution et en taux de structure)